

24 février 2010

10.327

Question Claude Borel

Comptes 2009 équilibrés!

Le Conseil d'Etat a intitulé son récent communiqué de presse "Comptes de l'Etat 2009, Excédents de charges de 32,4 millions de francs", titre repris en chœur par tous les médias du pays.

Or, 27,4 millions de francs (budget; 1,7 million de francs) ont été attribués aux fonds et réserves et les prélèvements aux dits fonds ont été sensiblement inférieurs au budget 2009 (– 4,7 millions de francs).

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'en noircissant pareillement le tableau des finances cantonales, il contribue à la mauvaise image du canton qu'il déplore en d'autres occasions?

Cosignataires: B. Hurni, C. Mermet, M. Castioni, S. Locatelli et A. Clerc-Birambeau.